



Etat de créance

Frais de parcours

*Les états de créance sont acceptés jusqu'à 1 mois après la date du dernier jour de la formation concernée.
Le paiement sera effectué pour autant que les pièces justificatives soient ajoutées.*

Réf. formation :

(Veuillez remplir correctement la référence afin que nous puissions faire le remboursement dans les plus brefs délais)

L'Institut de formation judiciaire doit à :

(Madame / Monsieur) Nom :Prénom :

Adresse privée :

E-mail :

Grade / fonction :

Adresse administrative :

une indemnité pour frais de parcours fixée à €

(équivalent d'un ticket de train 1^{ère} classe/2^e classe (biffer la mention inutile), aller et retour de (à partir de l'adresse administrative, par contre, le calcul sera effectué à partir du domicile si celui-ci est plus proche du lieu de destination)

..... à

1^{ère} classe : (les agents des niveaux A et B aussi que les agents titulaires d'un grade supprimé du rang 22);

2^{ème} classe : tous les autres agents.

Les personnes chargées de fonctions supérieures à celles de leur (classe) ou de leur grade voyagent dans la classe prévue pour la classe de métiers ou le grade dont elles exercent les fonctions.

pour avoir participé à la formation « »

..... » Lieu.....

qui s'est tenue en date du (au)

Certifié sincère et véritable pour la somme de€, qui peut-être versée sur le compte numéro :

_____ (Ouvert au nom de :)

N° registre national : _____

Ce numéro est indispensable pour tout paiement sur votre compte.

Fait à, le . . / . . /

(Signature)

(Visa chef de corps / chef de service)

Si vous avez des questions ou commentaires, merci d'envoyer un e-mail à pascale.cosse@igo-ifj.be